



E N S E M B L E A U Q U O T I D I E N

A·S·T·R·E

EXPERTS DÉVELOPPEMENT AUDIT

STRATEGIE ET TRANSMISSION
SOCIAL ET RH
JURIDIQUE
CONSEIL
AUDIT

G.I.P.

**MISSION LOCALE DE DREUX
ET SON ARRONDISSEMENT**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région d'Orléans et de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des CAC rattachés à la CRCC de Versailles

Experts Développement Audit

1, rue Pierre Semard
28100 Dreux
Tél: 02 37 50 10 35
Fax: 02 37 42 17 16

Groupe A.S.T.R.E.

Dreux, Gallardon,
Paris, Rouen,
Beauvais,
Clermont de l'Oise

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 150 000 euros
514 302 165 00030 RCS Chartres
N° Identification intracommunautaire
FR 63 514 302 165
APE 6920Z

Siège social
1, rue Pierre Semard
28100 Dreux

dreux@astre-sfo.com



www.astre-expert-comptable.com

**A·S·T·R·E**

EXPERTS DÉVELOPPEMENT AUDIT

STRATEGIE ET TRANSMISSION
SOCIAL ET RH
JURIDIQUE
CONSEIL
AUDIT**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2018****Mesdames, Messieurs les Membres****G.I.P.****MISSION LOCALE DE DREUX****ET SON ARRONDISSEMENT**

Association loi 1901

7, Rue Henri Dunant

28 100 Dreux

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association G.I.P - MISSION LOCALE DE DREUX ET SON ARRONDISSEMENT, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion avec réserve

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve**Réserve pour désaccord**

Le paragraphe 7 de l'annexe des comptes annuels intitulé « Subvention garantie jeunes » explique la différence de traitement comptable existant entre :

- la doctrine de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes fondée sur la position de sa commission des études comptables et
- le contrôle budgétaire de la DIRRECTE (DGFIP)

et le choix de votre association de retenir la position de la DGFIP.

La conséquence de ce choix est un enregistrement comptable non conforme aux principes de comptabilisation des produits sous conditions suspensives.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région d'Orléans et de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des CAC rattachés à la CRCC de Versailles

L'incidence sur les postes des comptes annuels de ce désaccord est résumée dans le tableau ci-dessous :

Postes Comptes annuels		TOTAL	Dont lié à la garantie jeune		
			Comptabilisé	Validé	Ecart
		€.	€.	€.	€.
Bilan actif	Autres créances	321 963	188 000	0	-188 000
Bilan Passif	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	205 819	204 667	16 667	-188 000
Compte de résultat	Engagement à réaliser sur ressources affectées	204 667	204 667	16 667	-188 000
Compte de résultat	Subventions d'exploitation	1 370 803	376 000	188 000	-188 000

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec

réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si

ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dreux, le 3 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes
rattachés à la CRCC de Versailles

EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT



Didier Tharrey

BILAN-ACTIF

EUROS

GIP Mission locale du Drouais

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

	31/12/2016	31/12/2017		
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaire	10 237	10 237	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	10 237	10 237	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	167 215	133 998	33 217	47 703
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	167 215	133 998	33 217	47 703
Immobilisation financières				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres Immobilisations financières	4 968	-	4 968	4 968
Total Immobilisations financières	4 968	-	4 968	4 968
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	182 419	144 235	38 185	52 671
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Total stocks	-	-	-	-
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	4 936	-	4 936	-
Autres créances	321 963	-	321 963	237 646
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Total créances	326 899	-	326 899	237 646
Divers				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	-	-	-	-
Disponibilités	441 440	-	441 440	379 018
Total disponibilités	441 440	-	441 440	379 018
Charges constatées d'avance	2 094	-	2 094	922
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	770 433	-	770 433	617 586
TOTAL GENERAL (I+II)	952 853	144 235	808 618	670 257

BILAN-PASSIF

EUROS

GIP Mission locale du Drouais

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

31/12/2018	31/12/2017
Net	Net

FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs	312 584	301 160
Primes d'émission, de fusion, d'apports,	-	-
Ecart de réévaluation (2)*	-	-
Réserve légale (3)	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées (3)*	-	-
Autres réserves	18 155	18 155
Report à nouveau	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	17 967	11 424
Subvention d'investissement	10 403	11 611
Provisions réglementées*	-	-
Total fonds associatifs (I)	357 109	340 351
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
Total des autres fonds propres (II)	-	-
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	10 000	14 887
Provisions pour charges	-	-
Total provisions pour risques et charges (III)	10 000	14 887
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	205 819	113 013
Sur autres ressources	-	-
Total fonds dédiés (IV)	205 819	113 013
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 840	23 885
Dettes fiscales et sociales	204 849	178 121
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Total des dettes (V)	235 689	202 006
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	808 618	670 257

COMPTE DE RESULTAT

EUROS

GIP Mission locale du Drouais

Durée de l'exercice en nombre de mois: 12

	31/12/2018	31/12/2017
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue	-	-
Prestation de services	6 806	1 383
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 806	1 383
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	1 370 803	1 415 534
Reprise sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	50 496	30 491
Collectes		
Cotisations		
Autres produits	12	139
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 428 117	1 447 548
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks (marchandises)	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	10 718	8 094
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)	-	-
Autres achats et charges externes	227 732	207 046
Impôts, taxes et versements assimilés	59 942	63 477
Salaires et traitements	660 633	681 264
Charges sociales	312 037	338 502
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	23 713	24 313
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	4 887
Autres charges	4 956	19
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 299 731	1 327 601
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	128 385	119 947
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions*	-	-
Intérêts et charges assimilées	248	-
Différence négative de change	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS (VI)	248	-
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	- 248	-
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	128 138	119 947

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

EUROS

GIP Mission locale du Drouais	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	277	-
Sur opérations en capital*	7 709	7 363
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	7 986	7 363
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	25 350	6 804
Sur opérations en capital*	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	25 350	6 804
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	17 364	559
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 436 102	1 454 910
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	1 325 329	1 334 404
5- SOLDE INTERMEDIAIRE	110 773	120 506
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	111 861	2 778
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	204 667	111 861
6- EXCEDENT OU DEFICIT	17 967	11 424
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Mise à disposition gratuite de personnel (Pôle Emploi)		
Mise à disposition gratuite de biens et service (Agglo du pays de Dreux)		
Mise à disposition gratuite de biens et service (Communes adhérentes)		
TOTAL	-	-
CHARGES		
Mise à disposition gratuite de personnel (Pôle Emploi)		-
Mise à disposition gratuite de biens et service (Agglo du pays de Dreux)	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et service (Communes adhérentes)	-	-
TOTAL	-	-

Règles et méthodes comptables

l'exercice à une durée de 12 mois, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

1- Référentiel comptable

les comptes ont été établis :

- dans le respect des conventions comptables de base et notamment selon les principes suivants :
 - ✓ Principe de prudence;
 - ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre;
 - ✓ Continuité d'exploitation ;
 - ✓ Indépendance des exercices .
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements CRC suivants:
 - ✓ 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels de associations et fondations et fonds de dotation. *Avec cependant une divergence entre études (Compagnie nationale des commissaires aux comptes) et le Compté budgétaire la commission des de la Direccte quant au traitement comptable à appliquer à la subventi "garantie jeunes" (voir point 7 Subvention garantie jeunes)*
 - ✓ 2000-06 relatif aux passifs;
 - ✓ 2002-10 et 2003-7 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

2- Immobilisations et amortissements

les immobilisations Incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires) .

les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue.

La dotation aux amortissement de l'exercice est comptabilisée dans le poste de dotation aux amortissements sur immobilisations.

Type de bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Logiciel	1 à 3 ans	linéaire
Agencements	5 à 8 ans	linéaire
Matériel de bureau et Informatique	3 ans	linéaire
Mobilier de bureau	5 ans	linéaire

3- Créances

les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

4- Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées sur la base d'évènements survenus, ou en cours à la clôture de l'exercice, qui rendent ces risques probables. Au 31 décembre 2018, les provisions pour risques et charges sont constituées en totalité par des litiges avec des ex-salariés.

5- Engagement en matière de retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode rétrospective tenant compte de l'estimation des droits acquis par le personnel à la clôture de l'exercice.

Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel à contrat à durée indéterminée, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel ainsi qu'une probabilité de départ à la retraite à 62 ans.

6- Subventions

Conformément au plan comptable des associations CRC n° 2018-06, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution.

7-Subvention Garantie jeune

La Commission des études comptables de la compagnie nationale des commissaires aux comptes considère que la subvention garantie jeunes doit être comptabilisée comme une « vente sous condition suspensive » c'est-à-dire que seule la réalisation des différents objectifs dont l'atteinte conditionne le versement de la contribution financière permet de comptabiliser en produits, la quote-part de la contribution financière associée. Ainsi :

- ✓ A compter de la date de signature du contrat d'engagements, la quote-part de 50% de la contribution financière est comptabilisée en produits au compte 74

La prestation d'accompagnement du jeune dure 12 mois. Si, à la clôture de l'exercice, la quote-part de 70% de la contribution financière inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice au titre de la prestation d'accompagnement, l'engagement envers le jeune est inscrit en charges sous la rubrique "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan sous le compte "fonds dédiés".

- ✓ A compter de la date de réalisation des objectifs qualitatifs, la quote-part de 30% de la contribution financière est comptabilisée en produits au compte 74.
- ✓ A compter de la date de réalisation des obligations de reporting, la quote-part de 20% de la contribution financière est comptabilisée en produits au compte 74.

La Contrôle budgétaire de la Direccte (dgfip), considère la subvention garantie comme une subvention d'exploitation classique et enregistre le montant total de la subvention en compte 74, même si le versement intervient sur plusieurs exercices (avec réalisation de différents objectifs) ; à la clôture de l'exercice de signature de la convention la quote-part de la subvention non utilisée est enregistrée au compte « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

En conclusion, la commission préconise la comptabilisation de la subvention au fur et à mesure de la réalisation des objectifs qui conditionnent le versement des différentes quotes-parts, la dgfip préconise l'enregistrement du montant total de la subvention dès la signature de la convention. Pour l'établissement de ses comptes annuels, la mission locale a comptabilisé la subvention « garantie jeunes » selon la méthode préconisée par la dgfip afin de se conformer aux recommandations du Fonds Social Européen (financeur de l'action Garantie jeunes).

Règles et méthodes comptables

8- Fonds dédiés

Lorsque les fonds affectés à des projets précis n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi envers les tiers financeurs est inscrit au passif en Fonds dédiés et fera l'objet d'une reprise ultérieure au fur et à mesure de la réalisation de la dépenses.

Au compte de résultat sont enregistrés :

- ✓ en charges dans le poste "Engagement à réaliser sur ressources affectées" , les subventions reçues dans l'exercice et non utilisés à la clôture,
- ✓ en produits dans le poste "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs" la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

9- Contributions volontaires en nature

les contributions volontaires en natures concernent la mise à disposition gracieuse de locaux, de moyens matériels et de personnel.

- ✓ Agglo du Pays de Dreux ;
- ✓ Communes adhérentes .

En l'absence d'éléments suffisamment précis et fiables, ces mises à disposition n'ont pu être valorisées.

IMMOBILISATIONS

GIP Mission locale du Drouais

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions, création suppléments et versements de postes à postes	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			par versement de postes à postes	Par cession à des tiers ou règles hors services ou rattachant d'une même ex équivalence	
IMMOBILISATION INCORPORELLES					
Frais d'établissement, de recherche et de développements Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 237	-	-	-	10 237
Total immobilisations incorporelles (I)	10 237	-	-	-	10 237
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Sur sol propre	-	-	-	-	-
Sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles Installations générales, agencements et aménagements Matériel de transport	31 556 2 493 123 940	1 472 7 754	-	-	31 556 3 964 131 694
Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles (II)	157 989	9 226	-	-	167 215
IMMOBILISATION FINANCIERES					
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	- - - 4 968	- - - -	- - - -	- - - -	- - - 4 968
Total immobilisations financières (III)	4 968	-	-	-	4 968
TOTAL GENERAL	175 196	9 226	-	-	184 422

AMORTISSEMENTS

GIP Mission locale du Drouais

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

		EUROS		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
IMMOBILISATION INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et de développements	-			-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 237			10 237
Total immobilisations incorporelles (I)	10 237			10 237
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-			-
Constructions	-			-
Sur sol propre	-			-
Sur sol d'autrui	-			-
Installations générales, agencements et aménagements	-			-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-			-
Autres immobilisations corporelles	14 989	6 311		21 300
Installations générales, agencements et aménagements	1 176	734		1 911
Matériel de transport	94 120	16 667		110 788
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-			-
Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles (II)	110 285	23 713		133 998
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence	-			-
Autres participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts et autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	110 522	23 713		144 235

CAPITAUX PROPRES & PROVISIONS

GIP Mission locale du Drouais

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

LIBELLE DU COMPTE	EUROS			
	Montant du début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droits de reprise	301 160	11 424		312 584
Ecart de réévaluation (2)				
Réserve légale (3)				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (3)				
Autres réserves	16 155			16 155
Report à nouveau				
RESULTAT D'EXERCICE (bénéfice ou perte)	11 424	17 967	11 424	17 967
Subventions d'investissement	11 611	6 500	7 709	10 403
Provisions réglementées				
TOTAL GENERAL	340 351	35 891	29 133	347 109

LIBELLE DU COMPTE	EUROS			
	Montant du début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour perte de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts (1)				
Provisions pour renouvellement des immobilisations*				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*				
Autres provisions pour risques et charges (1)				
	14 887		4 887	10 000
TOTAL GENERAL	14 887	4 887	4 887	10 000

FONDS DEDIES

GIP Mission locale du Drouais

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

		EUROS				
RESSOURCES	Montant Initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Diminutions		Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées D	Fonds restant à engager en fin d'exercice E=A-B-C+D
			Utilisation en cours d'exercice B	Reversement des fonds non utilisés en fin de convention C		
Dispositif d'hébergement d'urgence	2 686	1 152				1 152
Directe-Garantie jeunes	376 000	111 861	111 861		204 667	204 667
Total	378 686	113 013	111 861		204 667	205 819